

Le présent prospectus simplifié a été déposé auprès de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada selon un régime permettant d'attendre qu'il soit dans sa version définitive pour déterminer certains renseignements concernant les titres offerts et d'omettre ces renseignements dans le prospectus. Ce régime exige que soit transmis aux souscripteurs un supplément de prospectus contenant les renseignements omis, dans un certain délai à compter de la souscription. Le présent prospectus simplifié est déposé sous la dispense de certaines obligations du régime de prospectus préalable au bénéfice d'émetteurs établis bien connus.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Les titres décrits dans le présent prospectus simplifié ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites.

L'information intégrée par renvoi dans le présent prospectus simplifié provient de documents déposés auprès des commissions de valeurs mobilières ou d'autorités analogues au Canada. On peut obtenir gratuitement des exemplaires des documents intégrés par renvoi dans le présent prospectus sur demande adressée au chef du contentieux et secrétaire général de Stantec Inc. au 10220 – 103 Avenue NW, Suite 400, Edmonton (Alberta) Canada T5J 0K4, téléphone : 780 917-7000, ou en accédant au site Web www.sedar.com.

PROSPECTUS PRÉALABLE DE BASE SIMPLIFIÉ

Nouvelle émission

Le 18 novembre 2022



STANTEC INC.

Actions ordinaires
Actions privilégiées
Titres d'emprunt
Bons de souscription
Reçus de souscription
Unités

Stantec Inc. (« **Société** », « **Stantec** », « **nous** », « **notre** » ou « **nos** ») peut offrir, émettre et vendre, selon le cas, des actions ordinaires (« **actions ordinaires** »), des actions privilégiées (« **actions privilégiées** »), des titres d'emprunt (« **titres d'emprunt** »), des bons de souscription (« **bons de souscription** ») visant l'acquisition des autres titres décrits dans le présent prospectus préalable de base simplifié (« **prospectus** »), des reçus de souscription (« **reçus de souscription** ») visant l'acquisition des autres titres décrits dans le présent prospectus et des unités (« **unités** ») composées d'un ou de plusieurs des autres titres décrits dans le présent prospectus, ou encore toute combinaison de ces titres (lesquels sont appelés, collectivement, « **titres** » et, individuellement, « **titre** »), dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations au cours de la période de validité de 25 mois du présent prospectus et de ses modifications.

Nous indiquerons les conditions particulières de tout placement de titres, notamment les conditions particulières des titres faisant l'objet d'un placement donné et les conditions de ce placement, dans un ou plusieurs suppléments au présent prospectus (chacun, « **supplément de prospectus** »). Les titres peuvent être offerts séparément ou ensemble ou selon toute combinaison et en tant que séries distinctes.

En date des présentes, la Société a déterminé qu'elle remplit les critères d'admissibilité à titre d'« émetteur établi bien connu » aux termes des décisions générales relatives aux EEBC (définies ci-après). Voir « Émetteurs établis bien connus ». Tous les renseignements que les lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris les décisions générales relatives aux EEBC, permettent d'omettre du présent prospectus figureront dans un ou plusieurs suppléments de prospectus qui seront remis aux souscripteurs avec le présent prospectus. Pour l'application des lois sur les valeurs mobilières applicables, chaque supplément de prospectus sera intégré par renvoi dans le présent prospectus à la date du supplément de prospectus et seulement aux fins du placement des titres auxquels le supplément de prospectus se rapporte.

Vous devriez lire attentivement le présent prospectus et les suppléments de prospectus pertinents avant d'investir dans les titres offerts aux termes du présent prospectus.

Nos titres peuvent être offerts et vendus aux termes du présent prospectus par l'intermédiaire de placeurs ou de courtiers, directement ou encore par l'intermédiaire de placeurs pour compte désignés de temps à autre, en nombres ou montants, à des prix et à des conditions que nous pouvons fixer. Dans le cadre d'un placement de titres pris ferme qui n'est pas un « placement au cours du marché » (au sens du *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*), sauf indication contraire dans le supplément de prospectus pertinent, les placeurs peuvent procéder à des surallocations ou faire des opérations visant à stabiliser ou à maintenir le cours des titres offerts à des niveaux autres que ceux qui pourraient sinon se former sur le marché libre. Ces opérations, si elles sont commencées, peuvent être interrompues à tout moment. Un supplément de prospectus indiquera le nom des preneurs fermes, des courtiers ou des placeurs pour compte participant à la vente de nos titres, le montant éventuel des titres à acheter par les preneurs fermes, le mode de placement de ces titres, notamment le produit net que nous prévoyons tiré de la vente de ces titres, le cas échéant, le nombre de titres vendus et leurs prix de vente, la rémunération des preneurs fermes, courtiers ou placeurs pour compte et d'autres conditions importantes du mode de placement.

Les preneurs fermes ou les courtiers qui participent à un « placement au cours du marché » aux termes du présent prospectus, les membres de leur groupe respectif et les personnes physiques ou morales qui agissent conjointement ou de concert avec eux ne feront pas de surallocations de titres dans le cadre d'un tel placement ni ne réaliseront d'autres opérations visant à stabiliser ou à maintenir le cours des titres.

Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (« TSX ») et de la Bourse de New York (« NYSE ») sous le symbole « STN ». **Sauf indication contraire dans le supplément de prospectus applicable, les titres autres que les actions ordinaires ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse ni d'aucun système de cotation. À l'heure actuelle, il n'y a aucun marché pour la vente des titres autres que les actions ordinaires, de sorte qu'il pourrait être impossible pour les acquéreurs de revendre les titres qu'ils auront acquis aux termes du présent prospectus et du supplément de prospectus applicable, ce qui risque d'avoir une incidence sur le cours de ces titres sur le marché secondaire, la transparence et la disponibilité de leur cours et leur liquidité ainsi que sur la portée de la réglementation applicable à l'émetteur.**

Les acquéreurs de titres sont avisés que l'acquisition de titres pourrait avoir des incidences fiscales. Le présent prospectus ne traite pas des incidences fiscales canadiennes ou autres, et ces incidences risquent de ne pas être entièrement décrites dans tout supplément de prospectus applicable relatif à un placement de titres donné. Les investisseurs éventuels doivent consulter leurs propres conseillers fiscaux avant de décider d'acheter des titres.

Certains de nos administrateurs, soit Douglas K. Ammerman, Martin A. à Porta et Patricia D. Galloway, résident à l'extérieur du Canada. Ces administrateurs ont fait de Stantec Inc., dont les bureaux sont situés au 10220 – 103 Avenue NW, Suite 400, Edmonton (Alberta) Canada T5J 0K4, leur mandataire aux fins de signification. Les acquéreurs sont avisés qu'il pourrait être impossible de faire exécuter les jugements rendus au Canada contre des personnes ou des sociétés qui sont constituées, prorogées ou par ailleurs formées sous le régime des lois d'une autorité législative étrangère ou qui résident à l'extérieur du Canada, même si la partie désigne un mandataire aux fins de signification.

Un placement dans les titres comporte des risques importants que les investisseurs éventuels devraient examiner attentivement avant d'acheter des titres. Les risques décrits dans le présent prospectus et dans les documents qui y sont intégrés par renvoi, y compris dans le supplément de prospectus applicable, devraient être examinés avec soin et évalués par les investisseurs éventuels lorsqu'ils envisagent d'investir dans des titres. Voir « Facteurs de risque ».

Aucun preneur ferme n'a participé à la rédaction du présent prospectus ni n'en a examiné le contenu.

Nos siège social et établissement principal sont situés au 10220 – 103 Avenue NW, Suite 400, Edmonton (Alberta) Canada T5J 0K4, et notre numéro de téléphone est le 780 917-7000.

Table des matières

Rubrique	Page	Rubrique	Page
À PROPOS DU PRÉSENT PROSPECTUS	1		
DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI	1		
MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	3		
MARQUES DE COMMERCE ET NOMS COMMERCIAUX	5		
STANTEC INC.	5		
EMPLOI DU PRODUIT	5		
STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ	5		
RATIOS DE COUVERTURE PAR LE BÉNÉFICE	6		
INCIDENCES FISCALES	6		
FACTEURS DE RISQUE	6		
QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE	6		
AUDITEUR, AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS	6		
DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES	7		
EXÉCUTION DE JUGEMENTS CONTRE DES ÉTRANGERS	7		
ÉMETTEURS ÉTABLIS BIEN CONNUS	8		
ATTESTATION DE STANTEC INC.	A-1		

À PROPOS DU PRÉSENT PROSPECTUS

Le lecteur doit se fier uniquement aux renseignements contenus dans le présent prospectus et dans tout supplément de prospectus applicable ou y étant intégrés par renvoi. Nous n'avons autorisé personne à fournir aux lecteurs de l'information différente de celle figurant dans le présent prospectus (ou intégrée aux présentes par renvoi). Nous ne sommes pas responsables de l'exactitude des autres renseignements que des tiers pourraient vous fournir et ne pouvons donner aucune garantie à cet égard. Nous n'offrons pas les titres en vente là où une telle offre n'est pas autorisée. Les lecteurs sont tenus de s'informer eux-mêmes des restrictions applicables au placement de titres et à la possession ou à la distribution du présent prospectus et de tout supplément de prospectus applicable, et de les respecter.

Les lecteurs ne devraient pas présumer que les renseignements figurant ou intégrés par renvoi dans le présent prospectus sont exacts à une autre date que celle du présent prospectus ou celles des documents intégrés aux présentes par renvoi, sauf indication contraire aux présentes ou prescription de la loi. Il faut supposer que les renseignements figurant dans le présent prospectus, les suppléments de prospectus et les documents qui y sont intégrés par renvoi ne sont exacts qu'à leur date respective. Les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives de la Société peuvent avoir changé depuis ces dates.

Le présent prospectus ne doit pas être utilisé par quiconque dans un but autre que dans le cadre d'un placement de titres conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. La Société ne s'engage pas à mettre à jour l'information qui figure aux présentes ou qui y est intégrée par renvoi, y compris tout supplément de prospectus, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables ne l'y obligent. L'information qui figure sur le site Web de la Société ou à laquelle il est possible d'accéder sur ce site n'est pas réputée faire partie du présent prospectus, et cette information n'est pas intégrée par renvoi aux présentes.

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

L'information intégrée par renvoi dans le présent prospectus provient de documents déposés auprès des commissions de valeurs mobilières ou d'autorités analogues au Canada. On peut obtenir gratuitement des exemplaires des documents intégrés par renvoi dans le présent prospectus sur demande adressée au chef du contentieux et secrétaire général de Stantec Inc. au 10220 – 103 Avenue NW, Suite 400, Edmonton (Alberta) Canada T5J 0K4, téléphone : 780 917-7000, ou en accédant au site Web www.sedar.com.

Les documents suivants de la Société, déposés auprès des diverses commissions des valeurs mobilières ou autorités analogues de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada, sont expressément intégrés par renvoi dans le présent prospectus et en font partie intégrante :

- a) la notice annuelle de la Société datée du 23 février 2022 pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (« **notice annuelle** »);
- b) les états financiers consolidés audités de la Société aux 31 décembre 2021 et 2020 et pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes y afférentes et les rapports des auditeurs indépendants s'y rapportant;
- c) le rapport de gestion de la Société daté du 23 février 2022 pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (« **rapport de gestion annuel** »);

- d) les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la Société au 30 septembre 2022 et pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes respectivement au 30 septembre 2022 et au 30 septembre 2021;
- e) le rapport de gestion de la Société daté du 10 novembre 2022 pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2022 (« **rapport de gestion intermédiaire** »);
- f) la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 22 mars 2022, déposée le 4 avril 2022, relative à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société qui a eu lieu le 12 mai 2022.

Toute déclaration contenue dans le présent prospectus ou dans un document qui y est intégré ou réputé intégré par renvoi sera réputée modifiée ou remplacée, dans le présent prospectus, dans la mesure où une déclaration contenue dans le présent prospectus ou dans tout autre document déposé par la suite qui est également intégré ou réputé intégré par renvoi dans le présent prospectus modifie ou remplace cette déclaration. La déclaration qui en modifie ou en remplace une autre n'a pas à indiquer qu'elle modifie ou remplace une déclaration antérieure et n'a pas à inclure d'autres renseignements donnés dans le document qu'elle modifie ou remplace. La présentation d'une déclaration de modification ou de remplacement n'est pas réputée être un aveu à quelque fin que ce soit que la déclaration modifiée ou remplacée constituait, au moment où elle a été faite, une information fausse ou trompeuse, ou une déclaration inexacte d'un fait important ou l'omission de déclarer un fait important dont la mention est requise ou qui est nécessaire pour qu'une déclaration ne soit pas fausse ou trompeuse à la lumière des circonstances dans lesquelles elle a été faite. Toute déclaration ainsi modifiée ou remplacée ne sera réputée faire partie du présent prospectus que dans la mesure où elle est ainsi modifiée ou remplacée.

Les types de documents qui, en vertu du *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*, doivent être intégrés par renvoi dans un prospectus simplifié, y compris les notices annuelles, les déclarations de changement important (sauf les déclarations de changement important confidentielles), les déclarations d'acquisition d'entreprise, les états financiers annuels et intermédiaires (y compris, dans chaque cas, les pièces applicables qui y sont éventuellement jointes et qui contiennent des ratios de couverture par le bénéfice mis à jour) et les rapports des auditeurs indépendants s'y rapportant, les rapports de gestion et les circulaires d'information de la direction de la Société déposés par celle-ci auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités analogues au Canada après la date du présent prospectus et avant la fin ou le retrait de tout placement fait aux termes du présent prospectus, seront réputés intégrés par renvoi dans le présent prospectus. Les documents intégrés ou réputés intégrés aux présentes par renvoi contiennent de l'information pertinente et importante sur la Société, et les lecteurs devraient lire intégralement l'information contenue dans le présent prospectus, le supplément de prospectus applicable et les documents qui y sont intégrés ou réputés intégrés par renvoi.

Dès que la Société dépose une nouvelle notice annuelle et de nouveaux états financiers consolidés annuels auprès des commissions de valeurs mobilières canadiennes compétentes ou d'autorités analogues au Canada pendant la période de validité du présent prospectus, la notice annuelle précédente, les états financiers consolidés annuels précédents, tous les états financiers consolidés résumés intermédiaires et, dans chaque cas, le rapport de gestion s'y rapportant, ainsi que les déclarations de changement important qui ont été déposées avant le début de l'exercice de la Société au cours duquel la nouvelle notice annuelle est déposée, sont réputés ne plus être intégrés dans le présent prospectus en vue de l'offre et de la vente future de titres aux termes du présent prospectus. Dès que la Société dépose des états financiers consolidés résumés intermédiaires et le rapport de gestion s'y rapportant auprès des commissions de valeurs mobilières canadiennes compétentes ou d'autorités analogues pendant la période de validité du présent prospectus, tous les états financiers consolidés résumés intermédiaires et les rapports de gestion qui les accompagnent

qui ont été déposés avant le dépôt de ces nouveaux états financiers consolidés résumés intermédiaires et rapports de gestion s'y rapportant sont réputés ne plus être intégrés au présent prospectus en vue de l'offre et de la vente future de titres aux termes du présent prospectus. De plus, dès que la Société dépose une nouvelle circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative à une assemblée annuelle des actionnaires auprès des commissions de valeurs mobilières canadiennes compétentes ou d'autorités analogues pendant la période de validité du présent prospectus, la précédente circulaire de sollicitation de procurations de la direction déposée relativement à l'assemblée annuelle des actionnaires précédente n'est plus réputée intégrée au présent prospectus en vue de l'offre et de la vente future de titres aux termes du présent prospectus.

La mention de notre site Web dans des documents intégrés par renvoi dans le présent prospectus et tout supplément de prospectus n'a pas pour effet d'intégrer par renvoi les renseignements qui y figurent dans le présent prospectus ou tout supplément de prospectus. Une telle intégration par renvoi est formellement niée.

Tout « modèle » des « documents de commercialisation » (au sens du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*) portant sur un placement de titres et déposé après la date d'un supplément de prospectus et avant la fin du placement des titres visés par le supplément de prospectus en question sera réputé intégré par renvoi dans le supplément de prospectus pour les besoins du placement de titres auquel le supplément se rapporte.

Un supplément de prospectus renfermant les conditions particulières propres à un placement de titres et d'autres renseignements sur les titres sera remis aux acquéreurs éventuels de ces titres avec le présent prospectus et sera réputé intégré par renvoi dans le présent prospectus en date de ce supplément de prospectus, uniquement pour les besoins du placement des titres visés par ce supplément de prospectus.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

La Société peut formuler ou présenter, dans le présent prospectus et dans les documents qui y sont intégrés par renvoi, des énoncés ou des renseignements qui ne sont pas fondés sur des faits passés et peuvent être considérés comme des « renseignements prospectifs » ou des « énoncés prospectifs » selon les lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Ces énoncés ont trait à des faits ou à des résultats futurs et reflètent les attentes de la direction de la Société quant à la croissance, aux résultats d'exploitation, au rendement et aux perspectives d'affaires et débouchés de la Société ou de son secteur.

Le présent prospectus et les documents qui y sont intégrés par renvoi peuvent contenir des énoncés prospectifs. On reconnaît habituellement les énoncés prospectifs à l'emploi de termes ou d'expressions comme « prévoir », « projeter », « anticiper », « croire », « estimer », « prédire », « avoir l'intention », « cibler », « potentiel », « continuer » ou d'autres termes semblables, éventuellement employés au futur ou au conditionnel ou à la forme négative. Ces énoncés prospectifs traduisent les opinions actuelles de la direction de la Société et sont fondées sur des hypothèses et des facteurs qui, par leur nature, sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents. Bien que la Société considère que ces hypothèses et ces facteurs sont raisonnables en fonction des renseignements disponibles en date du présent prospectus (ou, dans le cas des documents intégrés par renvoi aux présentes, en date de ces documents), les faits ou les résultats réels pourraient différer considérablement des résultats, des prédictions, des prévisions, des projections ou des conclusions contenus dans les énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs de la Société sont fondées sur des hypothèses que cette dernière considère comme raisonnables en date du présent prospectus (ou, dans le cas des documents intégrés par renvoi aux présentes, en date de ces documents), comme des hypothèses concernant la conjoncture économique et politique; l'état de l'économie mondiale et de l'économie dans les régions où la Société exerce des activités; l'état des marchés financiers et du crédit mondiaux et locaux et l'accès à ces marchés; l'impact prévu de la pandémie

de COVID-19 sur les activités de la Société, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie et/ou sa situation financière, y compris les effets des mesures instaurées en réponse à la pandémie de COVID-19; les événements liés aux changements climatiques; la fluctuation des taux d'intérêt ou des taux de change; la fluctuation du prix des produits de base; l'effet des perturbations sur les dépenses dans le domaine des infrastructures publiques; l'effet de la concurrence dans les régions ou les secteurs d'activité dans lesquels la Société exerce ses activités; la fluctuation de la demande à l'égard des services conceptuels; le taux d'imposition effectif de la Société; les taux de chômage au Canada et aux États-Unis; les prévisions au titre des mises en chantier d'habitations au Canada et aux États-Unis; les facteurs liés à la facturation dans le secteur des projets d'architecture; ainsi que la provenance et l'affectation des flux de trésorerie afin de soutenir les projections de croissance de la Société. Le présent prospectus et les documents qui y sont intégrés par renvoi peuvent faire état d'autres hypothèses. Si des hypothèses ne se révèlent pas justes, les résultats réels de la Société pourraient différer considérablement de ceux qui se dégagent explicitement ou implicitement des énoncés prospectifs.

Dans leur évaluation de ces énoncés prospectifs, les investisseurs doivent spécifiquement tenir compte de divers facteurs de risque qui, s'ils se concrétisent, pourraient faire différer considérablement les résultats réels de la Société des résultats exprimés ou impliqués par les énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque sont décrits plus en détail à la rubrique « Facteurs de risque » du présent prospectus, à la rubrique « Facteurs de risque » du rapport de gestion annuel et à la rubrique « Facteurs de risque » du rapport de gestion intermédiaire. Les investisseurs devraient également prendre en considération les autres risques dont il est fait mention dans les rapports que la Société dépose auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières ou des commissions des valeurs mobilières, ou dans les autres documents qu'elle publie, et qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats indiqués ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs.

Même si nous avons tenté de définir les facteurs de risque importants qui pourraient entraîner une forte différence entre les résultats réels et ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs de risque que nous ignorons actuellement ou que nous ne jugeons pas importants pour l'instant pourraient aussi faire en sorte que les résultats réels ou les faits à venir diffèrent considérablement de ceux exprimés dans les énoncés prospectifs. La Société tient à préciser que la liste des facteurs de risque figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. Rien ne garantit que les résultats réels seront conformes aux résultats décrits dans les énoncés prospectifs. La Société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs, même par suite de nouvelles informations, sauf si la loi l'exige. Les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

Tout énoncé prospectif figurant dans le présent document qui constitue des perspectives financières au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable vise à informer les investisseurs sur la Société, notamment sur son évaluation des plans financiers futurs, sans garantie de convenir à d'autres fins. Les perspectives financières (y compris les hypothèses au sujet d'événements futurs, comme la situation économique et les actions envisagées, fondées sur les renseignements pertinents dont la Société dispose actuellement), tout comme les énoncés prospectifs en général, reposent sur les estimations, les attentes et les hypothèses actuelles et sont assujetties à des incertitudes et à des risques inhérents ainsi qu'à d'autres facteurs.

L'ensemble des renseignements prospectifs et des énoncés prospectifs contenus dans le présent prospectus, dans les documents qui y sont intégrés par renvoi et dans les suppléments de prospectus est présenté expressément sous réserve de la mise en garde qui précède.

MARQUES DE COMMERCE ET NOMS COMMERCIAUX

Le présent prospectus et les documents qui y sont intégrés par renvoi mentionnent certaines marques de commerce et certains noms commerciaux, qui sont protégés par les lois sur la propriété intellectuelle et nous appartiennent. Pour faciliter la lecture du présent prospectus et des documents qui y sont intégrés par renvoi, nos marques de commerce et noms commerciaux mentionnés dans le présent prospectus ne portent pas nécessairement le symbole [®], [™] ou ^{MC}, mais cette omission n'indique en rien que nous ne ferons pas respecter, avec toute la rigueur permise par la loi, nos droits sur ces marques de commerce et noms commerciaux. Les autres marques de commerce utilisées dans le présent prospectus et dans les documents qui y sont intégrés par renvoi appartiennent à leur propriétaire respectif.

STANTEC INC.

Stantec est un chef de file mondial de la conception et de la prestation de services en ingénierie durable, en architecture, en planification et en consultation environnementale. Opérant à partir de 400 bureaux partout dans le monde, notre équipe de 26 000 personnes connecte nos clients à l'expertise en conception, à la technologie et à l'innovation nécessaires pour relever les défis d'aujourd'hui et se préparer aux opportunités de demain.

Disposant d'un savoir-faire dans les secteurs des bâtiments, de l'énergie et des ressources, des services environnementaux, de l'infrastructure et de l'eau, Stantec agit comme conseiller de confiance pour les clients et les collectivités abordant les enjeux du changement climatique, de l'urbanisation et de résilience des infrastructures. La vision de Stantec est de demeurer une entreprise de conception mondiale de premier plan qui maximise la valeur durable, à long terme, pour toutes les parties prenantes.

Notre modèle d'affaires repose sur la valeur. Nos activités sont diversifiées sur le plan géographique et celui des services. Nous nous concentrons sur la prestation de services durant la phase de conception des projets de bâtiments, d'énergie, d'infrastructure et d'eau, ainsi que sur la prestation de services scientifiques et de consultation en sciences de l'environnement, ce qui nous permet de dégager des marges plus élevées et de mieux contrôler le risque. Nous offrons en outre des services professionnels tout au long du cycle de vie du projet.

Nos siège social, établissement principal et bureau de direction sont situés au 10220 – 103 Avenue NW, Suite 400, Edmonton (Alberta) Canada T5J 0K4, et notre numéro de téléphone est le 780 917-7000.

De plus amples renseignements sur les activités de la Société, notamment la liste de ses principales filiales, sont présentés à la rubrique « Liens intersociétés » de la notice annuelle. Des renseignements supplémentaires sur nos activités figurent aussi dans d'autres documents intégrés par renvoi dans le présent prospectus, qui peuvent être consultés sous notre profil à l'adresse www.sedar.com.

EMPLOI DU PRODUIT

Le produit net que la Société tirera d'un placement de titres et l'emploi proposé de ce produit seront indiqués dans le supplément de prospectus se rapportant au placement des titres en question.

STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ

Le supplément de prospectus applicable présentera tout changement important, ainsi que son incidence, apporté à la structure du capital-actions et des capitaux empruntés de la Société, par suite de l'émission de titres dans le cadre de ce supplément de prospectus.

Il n'y a eu aucun changement important à la structure du capital-actions et des capitaux empruntés de la Société depuis le 10 novembre 2022, date des derniers états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités déposés de la Société.

RATIOS DE COUVERTURE PAR LE BÉNÉFICE

Le supplément de prospectus applicable présentera, au besoin, les ratios de couverture par le bénéfice relatifs à l'émission de titres dans le cadre de ce supplément de prospectus.

INCIDENCES FISCALES

Le supplément de prospectus applicable peut décrire certaines incidences fiscales fédérales canadiennes découlant généralement de l'acquisition, de la détention et de la disposition de titres offerts aux présentes par un investisseur. Les investisseurs éventuels devraient consulter leurs propres conseillers fiscaux avant de décider d'acheter des titres.

FACTEURS DE RISQUE

Avant de prendre une décision d'investissement, les souscripteurs éventuels de titres doivent examiner attentivement les renseignements compris dans le présent prospectus et les documents qui y sont intégrés par renvoi, y compris le supplément de prospectus applicable. D'autres facteurs de risque liés à un placement donné de titres pourraient être décrits dans le supplément de prospectus applicable. Certains facteurs de risque décrits aux présentes et dans les documents qui y sont intégrés par renvoi, y compris le supplément de prospectus applicable, sont interdépendants. Par conséquent, les investisseurs devraient les considérer comme un tout. Tout événement découlant de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation, nos perspectives et votre investissement dans les titres. D'autres risques et incertitudes que nous ignorons pour l'instant ou jugeons négligeables pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos perspectives. Nous ne pouvons pas vous garantir que nous réussirons à contenir tous ces risques. Pour de plus amples renseignements sur les risques touchant nos activités, voir la rubrique « Facteurs de risque » du rapport de gestion annuel et la rubrique « Facteurs de risque » du rapport de gestion intermédiaire, qui sont tous deux disponibles sous notre profil sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com.

QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

Sauf indication contraire dans le supplément de prospectus relatif aux titres, certaines questions d'ordre juridique seront examinées pour notre compte par Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. À la date du présent prospectus, les associés et avocats de Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. sont, en tant que groupe, propriétaires véritables, directement ou indirectement, de moins de un pour cent de nos titres en circulation.

AUDITEUR, AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS

L'auditeur indépendant de la Société est le cabinet PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., à son bureau d'Edmonton (Alberta). PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. est indépendant de nous au sens des *Rules of Professional Conduct* de l'Institute of Chartered Professional Accountants of Alberta. L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions ordinaires est la Société de fiducie Computershare du Canada, à ses bureaux principaux de Calgary (Alberta), de Toronto (Ontario) et de Canton (Massachusetts).

L'ancien auditeur de la Société était Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« **E&Y** »), à son bureau d'Edmonton (Alberta). E&Y a préparé un rapport de l'auditeur indépendant daté du 24 février 2021, sauf en ce qui a trait aux notes 6a et 33, lesquelles sont datées du 23 février 2022, relativement aux états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, lesquels sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus. À la date de ce rapport, E&Y était indépendant de nous au sens des *Rules of Professional Conduct* de l'Institute of Chartered Professional Accountants of Alberta.

DROITS DE RÉSOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

Les lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada confèrent au souscripteur ou à l'acquéreur un droit de résolution. Ce droit ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception réelle ou réputée du prospectus ou du supplément de prospectus lié aux titres achetés par le souscripteur ou l'acquéreur et des modifications. Dans plusieurs provinces et territoires, la législation permet également au souscripteur ou à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus ou le supplément de prospectus ou toute modification de ceux-ci contient de l'information fausse ou trompeuse ou ne lui a pas été transmis. Ces droits doivent être exercés dans les délais prévus. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.

De plus, les souscripteurs ou acquéreurs initiaux de titres qui peuvent être convertis, échangés ou exercés (sauf si la Société les considère raisonnablement comme accessoires au placement concerné dans leur ensemble) auront un droit contractuel de résolution dont ils pourront se prévaloir contre la Société relativement à la conversion, à l'échange ou à l'exercice de ces titres. Ce droit contractuel de résolution sera décrit plus en détail dans tout supplément de prospectus applicable, mais confèrera en général à ces souscripteurs ou acquéreurs initiaux le droit de recevoir le montant payé pour le titre concerné qui peut être converti, échangé ou exercé (ainsi que tout montant supplémentaire payé à la conversion, à l'échange ou à l'exercice) à la remise des titres sous-jacents ainsi acquis, si le présent prospectus (dans sa version complétée ou modifiée) contient de l'information fausse ou trompeuse, pourvu que : i) la conversion, l'échange ou l'exercice ait lieu dans les 180 jours suivant la date de l'achat du titre concerné qui peut être converti, échangé ou exercé aux termes du présent prospectus; ii) le droit de résolution soit exercé dans les 180 jours suivant la date d'achat du titre concerné qui peut être converti, échangé ou exercé aux termes du présent prospectus.

Les investisseurs sont avisés que, dans le cadre d'un placement d'actions privilégiées, de reçus de souscription, de bons de souscription ou de titres d'emprunt pouvant être convertis, échangés ou exercés (ou d'unités qui les composent en partie), le recours en dommages-intérêts pour information fausse ou trompeuse contenue dans le prospectus se limite, selon les lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, au prix auquel les titres pouvant être convertis, échangés ou exercés sont offerts à l'occasion du placement. Ainsi, en vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, le souscripteur ou l'acquéreur ne peut exercer ce recours pour recouvrer les sommes additionnelles versées à la conversion, à l'échange ou à l'exercice des titres. On se reportera aux dispositions applicables des lois sur les valeurs mobilières et on consultera éventuellement un avocat.

EXÉCUTION DE JUGEMENTS CONTRE DES ÉTRANGERS

Certains de nos administrateurs, soit Douglas K. Ammerman, Martin A. à Porta et Patricia D. Galloway, résident à l'extérieur du Canada. Ces administrateurs ont fait de Stantec Inc., dont les bureaux sont situés au 10220 – 103 Avenue NW, Suite 400, Edmonton (Alberta) Canada T5J 0K4, leur mandataire aux fins de signification. Les acquéreurs sont avisés qu'il pourrait être impossible de faire exécuter les jugements rendus au Canada contre des personnes ou des sociétés qui sont constituées, prorogées ou par ailleurs

formées sous le régime des lois d'une autorité législative étrangère ou qui résident à l'extérieur du Canada, même si la partie désigne un mandataire aux fins de signification.

ÉMETTEURS ÉTABLIS BIEN CONNUS

Le 6 décembre 2021, les autorités en valeurs mobilières de chaque province et de chaque territoire du Canada ont toutes indépendamment adopté une série de décisions générales qui sont, pour l'essentiel, harmonisées, y compris la décision générale 44-501 relative à une dispense de certaines obligations du régime de prospectus préalable au bénéfice d'émetteurs établis bien connus (*Re Exemption from Certain Prospectus Requirements for Well-Known Seasoned Issuers*) de l'Alberta Securities Commission (collectivement, avec les décisions générales locales équivalentes dans les autres provinces et territoires du Canada, « **décisions générales relatives aux EEBC** »). Les décisions générales relatives aux EEBC ont été adoptées dans le but de réduire le fardeau réglementaire de certains grands émetteurs assujettis établis ayant un dossier d'information solide lié à certaines obligations relatives au prospectus prévues par le *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié* et le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*. Les décisions générales relatives aux EEBC, entrées en vigueur le 4 janvier 2022, permettent aux « émetteurs établis bien connus », ou « EEBC », de déposer un prospectus préalable de base simplifié définitif comme première étape publique d'un placement et dispensent les émetteurs admissibles de certaines obligations d'information relatives à ce prospectus préalable de base simplifié définitif. En date des présentes, la Société a déterminé qu'elle remplit les critères d'admissibilité à titre d'« émetteur établi bien connu » aux termes des décisions générales relatives aux EEBC.

ATTESTATION DE STANTEC INC.

Le 18 novembre 2022

Le présent prospectus simplifié, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, révélera à la date du dernier supplément qui se rapporte aux titres offerts au moyen du prospectus et des suppléments, de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada.

(signé) « Gordon A. Johnston »
Président et chef de la direction

(signé) « Theresa B.Y. Jang »
Vice-présidente directrice et
chef de la direction financière

Au nom du conseil d'administration

(signé) « Douglas K. Ammerman »
Administrateur

(signé) « Shelley A. M. Brown »
Administratrice